



SALON DE LYON

Exposition internationale de peinture sur porcelaine du 19 au 21 Mars 2010

Cité Internationale, 50 quai Charles de Gaulle Lyon 69006

Règlement

- 1 - L'exposition est ouverte aux peintres de tous les pays. L'exposition concerne la peinture sur porcelaine cuite à haute température, dite troisième feu et le verre. Tous les autres procédés seront strictement refusés.
- 2 - Pour exposer ou participer au concours, l'inscription à l'avance est obligatoire et devient définitive après paiement.
- 3 - Les pièces doivent être en porcelaine, signées, ne pas être défectueuses et de moins de 5 ans.
- 4 - Le nombre maximum de pièces exposées est de trois pour l'exposition et deux pour le concours.
- 5 - Le matériel de présentation : pied, plateau tournant, étiquettes... est à fournir par l'exposant et étiqueté à son nom.
- 6 - Les pièces sont remises le jeudi de 13 à 18 heures. Aucune pièce ne sera admise les autres jours de l'exposition. Elles seront restituées le dimanche à partir de 17 heures.
- 7 - Le dépôt, la manutention et la mise en exposition sont sous la responsabilité de l'exposant, l'organisateur n'assumant aucune responsabilité en cas de dégât, vol ou/et perte.
- 8 - Les pièces et accessoires non retirés à la fin du salon seront renvoyés à l'exposant, frais de port à sa charge.
- 10 - Les participants acceptent que leurs pièces soient photographiées par l'organisateur et/ou son photographe attitré. Ils acceptent que ces photos soient utilisées au bon vouloir de l'organisateur.
- 11 - Les participants désirant vendre leurs pièces durant l'exposition devront en indiquer le prix sur une étiquette. La vente sera réalisée par l'organisateur qui percevra une commission de 10% du prix.
- 12 - Le forfait de 40 € pour le concours ou l'exposition ne donne pas droit à la vente de produits ou fournitures. L'entrée au salon est incluse dans ce prix.
- 13 - La participation implique l'acceptation du présent règlement ainsi que celui du concours.

Exposition

Concerne la peinture sur porcelaine et verre cuite à haute température. Toutes autres techniques refusées. Trois pièces maximum par exposant qui doit fournir son matériel de présentation. L'exposant aura le droit de vendre ces pièces durant le salon. L'inscription à l'avance est obligatoire et devient définitive après paiement, l'attribution des emplacements se fera en fonction de la date de réception de votre dossier.

Le partage, la sous-location des tables d'exposition et des surfaces commerciales n'est pas autorisé.

Concours

L'inscription est effective à la réception de votre dossier accompagnée d'un chèque de 40 €.

La date limite d'inscription au concours est fixée **12 mars 2010**.

- Deux pièces doivent être présentées au concours. La première sur le thème de «Le cinéma et les frères Lumière », la deuxième sur le thème de votre choix.
- Elles doivent être signées par l'auteur.
- Les pièces mises en concours ne doivent pas avoir été exposées ni primées lors de précédentes expositions.

- Les pièces réalisées lors d'un séminaire ne sont pas acceptées.
- Les pièces en concours devront être réalisées avec des cuissons à haute température. Les billes plastiques, les colles, le «cristal magique», les couleurs organiques basse température... sont éliminatoires.
- Le matériel nécessaire à l'exposition des pièces comme les trépieds ou les plateaux devront être marqués à votre nom.

Démonstrations

Vous avez tellement aimé cette innovation que cette année nous mettons à votre disposition deux salles équipées de vidéo projecteur vous permettant de ne rien rater aux démonstrations des artistes présents.

Dédicaces

Des séances de dédicaces d'ouvrages traitant de la peinture sur porcelaine seront organisées tout au long du salon. Auteurs ou éditeurs contactez nous afin de définir les modalités.

Bénévoles

Nous cherchons des personnes disponibles pour nous apporter leur aide avant, pendant et après le salon et même dès maintenant. Nous espérons recevoir beaucoup de réponses et nous nous réjouissons déjà du travail que nous allons accomplir ensemble.

Soirée de gala

Le programme n'est pas encore finalisé. La remise des prix aura lieu à la fin de la soirée.

Calendrier & horaires

Jeudi 18 mars

10 h. à 18 h.

Attribution des places pour l'exposition et le concours en fonction de leur date de réception et installation des stands.
Installation des stands commerciaux.

Veillez noter que tous les stands doivent être installés le jeudi soir.

Aucune installation possible les autres jours pour cause de commission de sécurité

Vendredi 19 mars

9h. à 10 h.

Ouverture pour les exposants pour finalisation des stands

10 h. à 18 h.

Ouverture au public

Samedi 20 mars

9 h. à 10 h

Ouverture pour les exposants pour finalisation des stands

10 h. à 18 h.

Ouverture au public

20 h. à 24 h.

Soirée de gala, remise des prix

Dimanche 21 mars

9 h. à 10 h

Ouverture pour les exposants pour finalisation des stands

10 h. à 17 h.

Ouverture au public

17 h. à 20 h.

Démontage de l'exposition